



COMITÉ RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Rédacteurs :

Sylvaine IZE / DREAL PACA

sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr

Jean Paul Mariani/ Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

jpmariani@maregionsud.fr

20 mai 2022

en présentiel et en visioconférence

Ordre du jour :

- 1- **Introduction et mots d'accueil** – Mme Claudius-Petit, Conseillère régionale et
M. le Préfet de Région
- 2- **Stratégie nationale pour les aires protégées : déclinaison régionale (DREAL)**
- 3- **Agence Régionale de la Biodiversité : création d'un EPCE et bilan (ARBE, Région)**
- 4- **Désignation d'un membre du CRB pour siéger à la Commission relative aux milieux naturels (aquatiques) (Agence de l'eau)**
- 5- **Actualités (Région, Agence de l'eau, DREAL)**
- 6- **Conclusions**

Présents : cf. liste jointe

L'ensemble des présentations réalisées est mis à disposition sur le site internet de la DREAL :
<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/20-mai-2022-comite-regional-biodiversite-a14206.html>

1- Mots d'accueil

Mme Claudius-Petit accueille et remercie l'ensemble des participants. Elle rappelle l'enjeu régional de la préservation de la biodiversité et de la transition énergétique, ainsi que l'importance des financements régionaux qui y sont consacrés.

La biodiversité est au cœur des préoccupations de la région, le territoire régional bénéficiant d'un patrimoine biologique et paysager exceptionnel (50 % d'espaces protégés, 1000 km de côtes, un 9ème parc naturel régional inauguré récemment).

Dans le Plan Climat régional « Gardons une COP d'avance », 20 actions sont déclinées en faveur de la biodiversité dans les domaines de l'air, la santé pour tous, la mer, la préservation de la biodiversité marine (créer une Réserve naturelle régionale marine et une réserve Unesco), la restauration des fonds marins, avec la création de nouvelles nurseries, la préservation des herbiers de posidonies (SOS posidonies), le déploiement des mouillages écologiques, le renforcement des aires protégées dans les Parcs naturels régionaux (projet de création d'un 10^{ème} PNR), la multiplication des actions d'informations auprès des décideurs, le développement de la nature en

ville (projet Nature for city LIFE, multiplication des fermes urbaines, désimperméabilisation des sols - 15ha/an désimperméabilisés, aides aux communes)...

La Région lance également l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale biodiversité : l'avis du CRB sera sollicité sur le diagnostic d'ici la fin de l'année.

Mme Souan, cheffe du service Biodiversité, eau et paysage à la DREAL, représente M. le préfet de Région, excusé. Elle remercie les participants à cette sixième réunion du Comité régional de la biodiversité, créé en 2018. Le CRB a un rôle essentiel pour éclairer les décideurs pour la définition et le suivi des stratégies régionales en faveur de la biodiversité. Seront abordés aujourd'hui la territorialisation de la stratégie nationale aires protégées (SNAP), l'évolution de l'agence régionale de la biodiversité vers un établissement public de coopération environnementale (EPCE) et son programme de travail pour 2022, la désignation d'un représentant du CRB à la Commission relative au milieux naturels (aquatiques) du comité de bassin et des actualités régionales.

2- Stratégie nationale aires protégées : déclinaison régionale (DREAL)

Cf. diaporama de présentation.

Echanges :

M. Roux, représentant les forestiers qui intègrent les missions de protection et de production des forêts, relaie leur souhait qu'il ne soit pas créé des exigences trop fortes sur l'exploitation des forêts par la création de nouveaux espaces protégés, car les gestionnaires de forêts ont aussi d'autres enjeux à prendre en compte, telles que les contraintes liées à la défense des forêts contre les incendies.

M. Tatoni, IMBE, rappelle que l'université propose depuis plusieurs années un diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) biodiversité. Cette formation est ouverte à tous les agents des espaces naturels protégés. Elle est supportée financièrement par le ministère de la transition écologique.

M. Névé, chercheur entomologue, souligne les enjeux de préservation des ripisylves, qui sont à l'interface des milieux aquatiques et terrestres et ont un rôle majeur en termes de connectivité.

M. Moreux, Union régionale CFE-CGC Provence-Alpes-Côte d'Azur, mentionne l'adoption récente du premier volet de la Stratégie nationale biodiversité (SNB). Il questionne la cohérence entre le plan d'action national 2021-2023 décalé et l'élaboration de la nouvelle SNB. Les moyens également sont limités et n'apparaissent pas toujours en adéquation avec les besoins, notamment humains (exemple du Parc National de Port-Cros très fréquenté, ou en forêt). Il demande que les membres du CRB participent à l'élaboration du plan d'actions régional.

Mme Michel, directrice de l'ARBE, mentionne que le sujet de la sur-fréquentation est une préoccupation désormais majeure des gestionnaires d'espaces protégés de la région, sur laquelle ils travaillent activement. Des expérimentations sont menées en région sur cette thématique.

M. Chauvin, Communauté d'agglomération du Grand Avignon, évoque la présence de forts enjeux de biodiversité sur le territoire de l'agglomération, située à la confluence entre le Rhône et la Durance, mais regrette le faible taux de protection. La collectivité mène un travail volontariste de sensibilisation, qui peut être diffusé sur d'autres territoires. Ces actions peuvent être valorisées dans le cadre du futur plan d'actions régional.

Mme Ruiz, Association régionale des fédérations de pêche et de la protection du milieu aquatique de Provence-Alpes-Côte d'Azur, s'interroge sur la présence des fédérations départementales de pêche dans les comités départementaux des aires protégées (CDAP). Elles sont en effet présentes dans l'ensemble des CDAP.

Mme Balguerie-Raulet, élue du PNR Camargue, mentionne l'intérêt des actions sur la biodiversité ordinaire, y compris au-delà des espaces protégés.

M. Fouchier, du Conservatoire du littoral, rappelle l'intérêt de cette nouvelle stratégie qui vise les objectifs de qualité et d'efficacité du réseau d'aires protégées. Il remercie pour le travail de co-construction mené en région, et indique l'importance de fixer, dans le plan d'actions, des indicateurs et de prévoir des bilans réguliers sur l'efficacité des actions menées.

Des points d'étapes sont en effet prévus pour adapter le plan d'actions local au gré des résultats et avancées.

3- Agence Régionale de la Biodiversité : création d'un EPCE et bilan (ARBE, Région)

Cf diaporama de présentation

Echanges sur le sujet de création d'un EPCE :

Mme Claudius Petit rappelle l'intérêt et la volonté régionale sur cette évolution du syndicat mixte vers un Etablissement Public Coopération Environnementale (EPCE).

M. Tatoni s'étonne de la position de l'association Réseau des PNR de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le collège des associations ainsi que sur l'absence de scientifique dans le conseil d'administration.

La Région rappelle que le nombre de membres du futur conseil d'administration est limité à 30 maximum, et que les membres fondateurs payent une cotisation, pas les autres. Pour les scientifiques, un siège pourrait être éventuellement attribué, il le serait alors à un scientifique d'un conservatoire botanique. Enfin, elle rappelle la possibilité d'avoir des invités pour ces réunions de conseil d'administration, en lien avec les sujets traités. Elle évoque aussi la nécessité de trouver une meilleure dynamique avec le CRB et de travailler étroitement avec le conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

M. Roux (représentant des propriétaires forestiers) déplore qu'il n'y ait pas de représentant du monde forestier dans ce conseil d'administration.

Mme Claudius-Petit rappelle les contraintes de cette composition, et mentionne que les forestiers pourront être invités lors des réunions où le sujet sera abordé.

Mme Savelli (fédération régionale de chasse) et Mme Ruiz (fédération régionale de pêche) expriment le même regret que les forestiers pour les chasseurs, mais comprennent les contraintes de l'exercice.

Echanges sur le plan d'actions de l'Agence régional pour la biodiversité :

Le plan d'action de l'Agence régionale pour la biodiversité sera transmis avec le compte rendu aux membres du CRB.

Mme Ruiz, Association régionale des fédérations de pêche, s'interroge sur le dispositif « partenaires engagés pour la nature » : sera-t-il développé localement ? Par ailleurs, les données de connaissance recueillies par les fédérations de pêche ne remontent pas via l'outil Silene aujourd'hui, ce qui est dommageable en termes de connaissance des milieux aquatiques. Elle demande à être associée aux travaux sur l'indice région vivante.

Le dispositif Partenaires engagés est aujourd'hui un dispositif national, non décliné en région, mais auquel les acteurs peuvent déjà émerger.

M. Moreux, Union régionale CFE-CGC, souligne par exemple que son organisation est engagée dans le dispositif « Partenaires engagés pour la nature » et monte des formations à destination des salariés et des citoyens. Il rejoint l'intérêt de développer le dispositif au niveau local.

Il évoque par ailleurs le dispositif « Port propre actif pour la biodiversité », dont Mme Raimondino (Région) rappelle qu'il s'agit d'un dispositif démarré dans les années 2000 (Certification « Port propre »), amélioré en région depuis 3 ans avec la définition d'une norme AFNOR « port propre actif en biodiversité ».

4- Désignation d'un membre du CRB pour siéger à la Commission relative aux milieux naturels (aquatiques) (Agence de l'eau)

Mme Mièvre (Agence de l'eau) présente le point et propose Vincent Jacquemart comme représentant à la CRMN(a), proposition adoptée par le CRB.

5- Actualités (Région, Agence de l'eau, DREAL)

Mme Hayot, Région, Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux, explique que la principale évolution du nouveau cadre régional d'intervention sur la biodiversité est que la Région ne travaille plus par appels à projet sur les thèmes relatifs à la biodiversité mais programme ses financements au fil de l'eau. Elle propose aux participants de prendre connaissance du diaporama sur ce thème et de les renseigner en cas de besoin.

Mme Mièvre (Agence de l'eau) présente l'appel à projets de l'Agence de l'eau en faveur de l'eau et de la biodiversité.

Mme Ize (DREAL) revient sur les appels à projet du plan de Relance et sur l'adoption du 1^{er} volet de la stratégie nationale biodiversité.

6- Conclusions

Mme Claudius Petit remercie les participants, invite à la journée régionale biodiversité en octobre 2022 et au séminaire de cloture du Life Nature for City Life à Nice le 15 juin.

Mme Souan remercie aussi les participants et leur rappelle la sollicitation prochaine sur le plan d'actions régional de la Stratégie nationale pour les aires protégées.